

DEPARTEMENT DE L'INDRE

ENQUETE PUBLIQUE

**Relative au projet d'implantation de 2 parcs photovoltaïques sur
les communes de DEOLS, DIORS et ETRECHET.**

ARRETE préfectoral N° 36-2017-08-18-002 du 18 Aout 2017

Conclusions et avis

Du

Commissaire enquêteur

Localisation et description du projet

Le projet d'implantation de 2 centrales photovoltaïques se situe au nord est de Châteauroux, précisément sur les communes de Déols, Diors et Etrechet, sur le site de la Martinerie.

L'emprise de ce projet couvre environ 90 ha, il s'agit de la partie centrale de l'ancien camp militaire occupé de 1998 à 2012 par le 517^e régiment du train.

Cette zone est aujourd'hui occupée par des terrains en friches, épineux, prairies sèches, mésophiles, feuillus et conifères et des secteurs plus frais et humides.

On y trouve également des voiries et des zones de parking revêtus.

Ce camp militaire développé en 1915 pour l'aviation a été occupé par les Américains dans le cadre de l'OTAN après la seconde guerre mondiale jusqu'en 1967 puis par les troupes françaises. Il occupa jusqu'à 400 ha et une partie des terrains a déjà été reconvertie en zone industrielle et, notamment le nouveau stand de tir international de la fédération française de tir qui vient d'être créé.

Depuis la fermeture du 517^e RT, le 31 juillet 2012 un accord cadre était signé entre Châteauroux Métropole et la Sino France Economic Coopération Zones (SFECZ). Il a été convenu dans l'accord cadre de se positionner sur les filières novatrices (telles que les énergies renouvelables) entre autre et, un Pôle Energie et Développement Durable de Châteauroux a vu le jour.

Ainsi une partie de l'ancien camp sera réaménagée dans le cadre d'un projet global « EuroSity », hub sino-européen porté par la société sino-française SFECZ.

Ce projet étudié par la SFECZ est porté par la société CGN Europe Energy.

Créée en 2014, l'entreprise CGN Europe Energie est un acteur franco-chinois de l'investissement dans les énergies renouvelables.

Le siège social est basé en France, à Paris la Défense et est, à 100%, filiale du groupe CGN (China General Nuclear Power Group)

Ce projet est constitué de deux centrales séparées par un corridor écologique de 500m. Elles sont nommées « PV BlueBerry NORD et PV BlueBerry SUD ».

PV BlueBerry NORD communes de Déols et Diors :

Puissance installée en crête	12 672 KWc
Production annuelle estimée	14 509 MWh
Nombre de modules	42240
Surface initiale	18,2 ha

PV BlueBerry SUD communes de Diors et Etrechet :

Puissance installée en crête	11 952 KWc
Production annuelle estimée	13 685 MWh
Nombre de modules	39840
Surface initiale	17,1 ha

Cadre Juridique de l'Enquête:

Code de l'environnement

Code de l'urbanisme

ARRETE préfectoral N° 36-2017-08-18-002 du 18 aout 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création de 2 parcs photovoltaïques au sol sur les communes DEOLS, DIORS et ETRECHET.

Décision du Tribunal Administratif de Limoges en date du 24 juillet 2017, désignant M. Bernard GAUDRON, cadre retraité, comme commissaire enquêteur.

Avis de l'autorité environnementale du 21 Aout 2017.

Dossiers de permis de construire N° 036 064 17 N0007, N° 036 071 17 N0007, N° 036 063 17 N0023 et N° 036 064 17 N006.

Nature et caractéristiques du projet :

Le projet soumis à la présente enquête publique est la création de 2 parcs photovoltaïques au sol sur les communes de Déols, Diors et Etrechet, d'une puissance totale de 24 500 KWC environ.

Le projet du parc nord « PV BlueBERRY NORD », d'une puissance de 12 672 KWc installé sur une surface totale de 18,2 ha prévoit la mise en place de 42240 panneaux photovoltaïques.

Enquête Publique projet d'implantation de 2 parcs photovoltaïques du 14 septembre au 18 octobre 2017.
Communes de Déols, Diors et Etrechet.

Page 3 sur 7

Bernard GAUDRON commissaire enquêteur.

Le projet du parc sud « PV BlueBERRY SUD », d'une puissance de 11952 KWc installé sur une surface totale de 17,1 ha prévoit la mise en place de 39840 panneaux photovoltaïques.

Ces 2 parcs de puissance quasi identique sont séparés par un couloir de 500m de large, couloir écologique, espace qui sera préservé et aménagé selon les zones flores et faunes identifiées par l'étude d'impact.

Cet espace sera accessible au public.

Les panneaux photovoltaïques sont de dimension de 1.64 x 0.99 m, soit une surface de 1.64m² pour une puissance en crête de 300 Wc, ils sont installés sur des supports métalliques fixes constituant des tables en rangées successives espacées de 4.52m.

Ces tables sont orientées vers le sud géographique.

La hauteur des supports métalliques tient compte d'un angle d'inclinaison de 15° par rapport à l'horizontale en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations.

Les supports atteignent ainsi une hauteur maximale de 2.40 m et une hauteur minimale de 80 cm, ce qui laisse place à une couverture basse sous les panneaux (prairie naturelle).

La structure portante des panneaux sera en acier galvanisé à chaud pour les pieux et en alliage d'aluminium anodisé pour les cadres.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus à une profondeur entre 1,20 et 1,80 m, en fonction des recommandations de l'étude de sol qui sera réalisée en amont du chantier.

Sans fondation en béton et sans excavation de terre, la technologie par pieux et structures de surface métalliques procure une transparence hydraulique quasi-totale (99%).

Ces structures sont totalement démontables, à la fin de l'exploitation, l'implantation des panneaux est entièrement réversible ; ces pieux seront dévissés facilement et le terrain sera rendu dans son état d'origine.

Les liaisons électriques, câbles de petites et grosses sections ainsi que les câbles unipolaires haute tension seront enterrés selon les normes en vigueur.

La récupération et la transformation de l'électricité produite au sein de l'installation sera réalisée dans des postes de transformation au nombre de 7 (4 sur le secteur nord et 3 sur le secteur sud). Ils sont constitués de bâtiments préfabriqués de 9 m x 2,5 m et 2,4 m de haut de couleur gris fer.

Deux postes de livraison (un en secteur nord et un en secteur sud) pour permettre l'évacuation de l'énergie produite vers le réseau public ENEDIS. Ces bâtiments préfabriqués normalisés ENEDIS seront implantés près des entrées principales des deux secteurs.

Chacun des deux secteurs sera accessible par un ou plusieurs portails d'entrée (conformément à la demande du SDIS de l'Indre.

Des pistes périphériques permettront de parcourir les périmètres internes des deux secteurs de la centrale à l'intérieur des clôtures et d'accéder aux locaux techniques situés en bordure des chemins.

Conformément aux recommandations du SDIS des pistes de 5 m de large seront réalisées tout autour de la clôture à l'extérieur des deux secteurs, elles comprendront des sur largeurs de 3 m sur 15 m de long tous les 100 m pour les croisements des véhicules.

Chaque secteur (nord et sud) sera clôturé en limite de terrain par un grillage rigide à mailles fines de couleur verte, d'une hauteur maximale de 2,50 m, avec des passages aménagés adaptés à la petite faune au pied du grillage. Ces passages aménagés de dimension 20 cm x 20 cm seront placés tous les 25 m.

Organisation et déroulement de l'enquête :

Organisation :

Cette enquête publique relative au projet de construction de 2 centrales photovoltaïques s'est tenue du 14 septembre au 18 octobre 2017 soit 35 jours consécutifs.

Les publications réglementaires, dans 2 journaux locaux sont parues dans les délais requis, les affichages sur le site et aux panneaux d'affichage habituels des mairies ont été faits dans les délais et sont restés en place pendant toute la durée de l'enquête.

Le public a eu la possibilité de s'informer en venant consulter le dossier disponible dans les mairies de Déols, siège de l'enquête, de Diors et d'Etrechet.

Il était également consultable sur le site des services de l'Etat de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante : <http://www.indre.gouv.fr/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Urbanisme> et sur un ordinateur mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre - Cité Administrative – bâtiment B 36020 Châteauroux.

Il était possible de consigner des observations dans les registres qui étaient joints aux dossiers d'enquête et tenus à la disposition du public.

Il était également possible de s'exprimer par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en Mairie de Déols, et, par voie électronique à l'adresse dédiée :

ddt-ep-blueberry@indre.gouv.fr

J'ai tenu 2 permanences dans chaque mairie concernée.

Déroulement de l'enquête publique :

L'enquête publique s'est ouverte le 14 septembre 2017 et s'est terminée le 18 octobre 2017 inclus s'est déroulée dans de bonnes conditions de réception du public.

Personne ne s'est déplacé pour consulter le dossier et, ou, annoter des observations sur les registres tenus à disposition dans les Mairies de Déols, Diors et Etrechet.
Je n'ai reçu aucune visite lors des permanences que j'ai assurées.
Aucun courrier ne m'a été adressé par voie postale ou par voie électronique.

Donc, en considérant

- Que le porteur de projet a répondu de manière satisfaisante aux questions et observations posées lors du PV de synthèse à savoir :

Les précisions apportées sur les risques de pollution par les eaux d'extinction. Pour les feux d'origine électrique, l'eau n'est pas utilisée, des produits spécifiques tels que co2, poudre ou mousse sont seulement utilisables.

L'éventuel ensemencement après mise en place est envisagé afin d'éviter la prolifération des espèces invasives.

L'impact emploi est reprecisé, l'entretien des parcelles seront confiés à une entreprise spécialisée externe.

L'utilisation d'ovins pour l'entretien des parcelles n'est pas projetée car elle n'est pas compatible avec la recréation de milieux naturels qui est envisagée.

Les précisions sur les coûts d'investissements, d'exploitation et de maintenance ainsi que la possibilité d'un financement participatif envisagé apportent un éclairage qui faisait défaut dans le dossier.

- Que cette enquête s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles d'information et de réception.
- Que je pense que l'incident (suppression boîte mail) est sans conséquence.
- Que ce projet bénéficie de l'aval des communes concernées.
- Que ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux de mise en place de moyens d'exploitation d'énergies renouvelables, il s'inscrit parfaitement dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'aout 2015.
- Que ce projet ne génère aucun inconvénient à mon avis.
- Que ce projet n'utilise pas de terres agricoles.
- Que ce projet est conforme aux objectifs PADD du SCOT du pays castelroussin.
- Que ce projet d'intérêt collectif promouvant les énergies renouvelables est conforme aux objectifs des PADD des PLU des communes de Déols et Etrechet et au POS de Diors.

- Que ce projet ne présente pas d'enjeu vis-à-vis des trames vertes et bleues régionales et locales.
- Que ce projet est très éloigné de sites naturels sensibles tels que Natura 2000 ou ZNIEFF de type 1 ou de type 2.
- Que ce projet présente toutes les garanties concernant la flore et la faune locale. Par exemple, un rayon de 4 mètres est prévu autour des orchis pyramidal pour laisser l'habitat intact.
- Qu'aucun site classé n'est situé à proximité et qu'il n'existe pas de covisibilités.
- Que ce projet redonne vie à cet espace libre de friche industrielle sans effet d'éviction de quelque activité que ce soit.
- Que ce projet générera des emplois pour l'exploitation et l'entretien.
- Que ce projet aura des retombées fiscales intéressantes pour les communes et Châteauroux métropole.
- Que ce projet est la phase 1 d'un plan d'aménagement important sur ce site de la « Martinerie »
- Que le démontage, le recyclage des panneaux et la remise en état du site seront assurés en fin d'exploitation.
- Que je suis personnellement très favorable aux énergies renouvelables et particulièrement au photovoltaïque.

J'émet un avis favorable à ce projet d'implantation de deux centrales photovoltaïques sur les communes de Déols, Diors et Etrechet tel qu'il a été présenté à l'enquête publique.

Avec la recommandation suivante :

Les mesures de protection de l'environnement devront être respectées.

Le BLANC le 7 novembre 2017

Le Commissaire Enquêteur
Bernard GAUDRON

